

Renouvellement de convention collective

La Ville et les cols bleus concluent une entente de principe

Le 23 septembre 2025 – La Ville de Trois-Rivières et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Trois-Rivières (SCFP section locale 5552) ont conclu une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus. D'une durée de six ans, cette nouvelle convention couvre les années 2025 à 2030. Ces négociations se sont conclues en moins d'un an.

L'entente de principe, votée ce matin en assemblée générale spéciale, a été approuvée par 75 % des membres présents. Les nouveaux termes de l'entente seront soumis pour approbation lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre. La signature de la convention collective suivra en octobre.

Faits saillants de l'entente

Cette entente prévoit un rattrapage salarial pour ce groupe de travail dont la précédente convention collective était échue depuis le 31 décembre 2024.

La nouvelle convention prévoit également des aménagements dans les horaires de travail, le traitement des congés différés et une réduction du temps de travail à l'approche de la retraite.

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communications@v3r.net

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique